octeha
TERRITOIRES - HABITAT - INTERMUNICIPAL

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONQUES-MARCILLAC

OC'TÉHA
à Rodez :
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tel: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Nauviale

ELABORATION

Arrêté le :

05 mars 2024

Approuvé le :

04 février 2025

VISA
Date : 06 février 2025

Le Président,
Jean-Marie LACOMBE

Modifications - Révisions - Mises à jour

Zonage
1:7 500

4.6

Légende

Bâti non cadastré

Agriculture
- Périmètres de réciprocité agricole
- Bâtiments agricoles

Normes supérieures
- Plan de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)

Patrimoine bâti et paysager, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)
- Espaces verts insérés dans la trame urbaine ayant un intérêt écologique ou paysager identifiés au titre de l'article L.151-19 du CU
- Eléments de patrimoine bâti identifiés au titre de l'article L.151-19 du CU
- Voies et chemins à conserver au titre de l'article L.151-19 du CU
- Patrimoine bâti identifié au titre de l'article L.151-19 du CU
- Petit patrimoine bâti identifié au titre de l'article L.151-19 du CU

Patrimoine environnemental identifié au titre de l'article L.151-23 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)
- Milieux ayant un intérêt écologique ou paysager identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Ensembles boisés identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Corridors aquatiques identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Zones humides, tourbières, mares, talwegs identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU

Haies identifiées
- Haies de catégorie 1 identifiées au titre de l'article L.151-23 du CU
- Haies de catégorie 2 identifiées au titre de l'article L.151-23 du CU
- Haies de catégorie 3 identifiées au titre de l'article L.151-23 du CU
- Arbres remarquables identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU

Murets en pierre sèche
- Murets de catégorie 2 identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Murets de catégorie 3 identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU

Prescriptions particulières
- Emplacements réservés
- Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. pièce 3 du dossier)
- Bâtis ou ensembles bâtis identifiés afin de *pouvoir changer de destination* au titre de l'article L.151-11 2° du CU
- Secteurs identifiés au titre de l'article R.151-30 du CU

Zonage

Zones urbaines
- Ua
- Ub
- Uep
- Uhe
- Ut
- Utn
- Ux1
- Ux2

Zones à urbaniser
- 1AU
- 1AUx2
- 1AUx3
- 2AUx

Zones agricoles
- A
- A*
- Ap
- At
- Ax

Zones naturelles
- N
- Nep
- Nh
- Nj
- Nutn

N° de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Bénéficiaire	Superficie en m²
01	Extension du cimetière	Nauviale	Commune de Nauviale	363
02	Extension du cimetière	Nauviale	Commune de Nauviale	247
03	Création d'une liaison piétonne	Nauviale	Commune de Nauviale	318
04	Création d'une liaison piétonne	Nauviale	Commune de Nauviale	973
05	Aménagement du carrefour et élargissement de la voirie	Nauviale	Commune de Nauviale	765
06	Création d'une liaison piétonne	Nauviale	Commune de Nauviale	1268
07	Création d'une liaison piétonne	Nauviale	Commune de Nauviale	6069
08	Création d'une liaison piétonne	Nauviale	Commune de Nauviale	3887
09	Création d'une desserte	Nauviale	Commune de Nauviale	181
10	Création d'un espace de centralité	Nauviale	Commune de Nauviale	1809

octeha
TERRITOIRES - HABITAT - AMÉNAGEMENT

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONQUES-MARCILLAC

CONQUES MARCILLAC

OC'TÉHA
à Rodez :
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tel: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Nauviale

ELABORATION

Arrêté le :

05 mars 2024

Approuvé le :

04 février 2025

VISA

Date : 06 février 2025

Le Président,
Jean-Marie LACOMBE

Modifications - Révisions - Mises à jour

Zonage
1:2 500

4.6

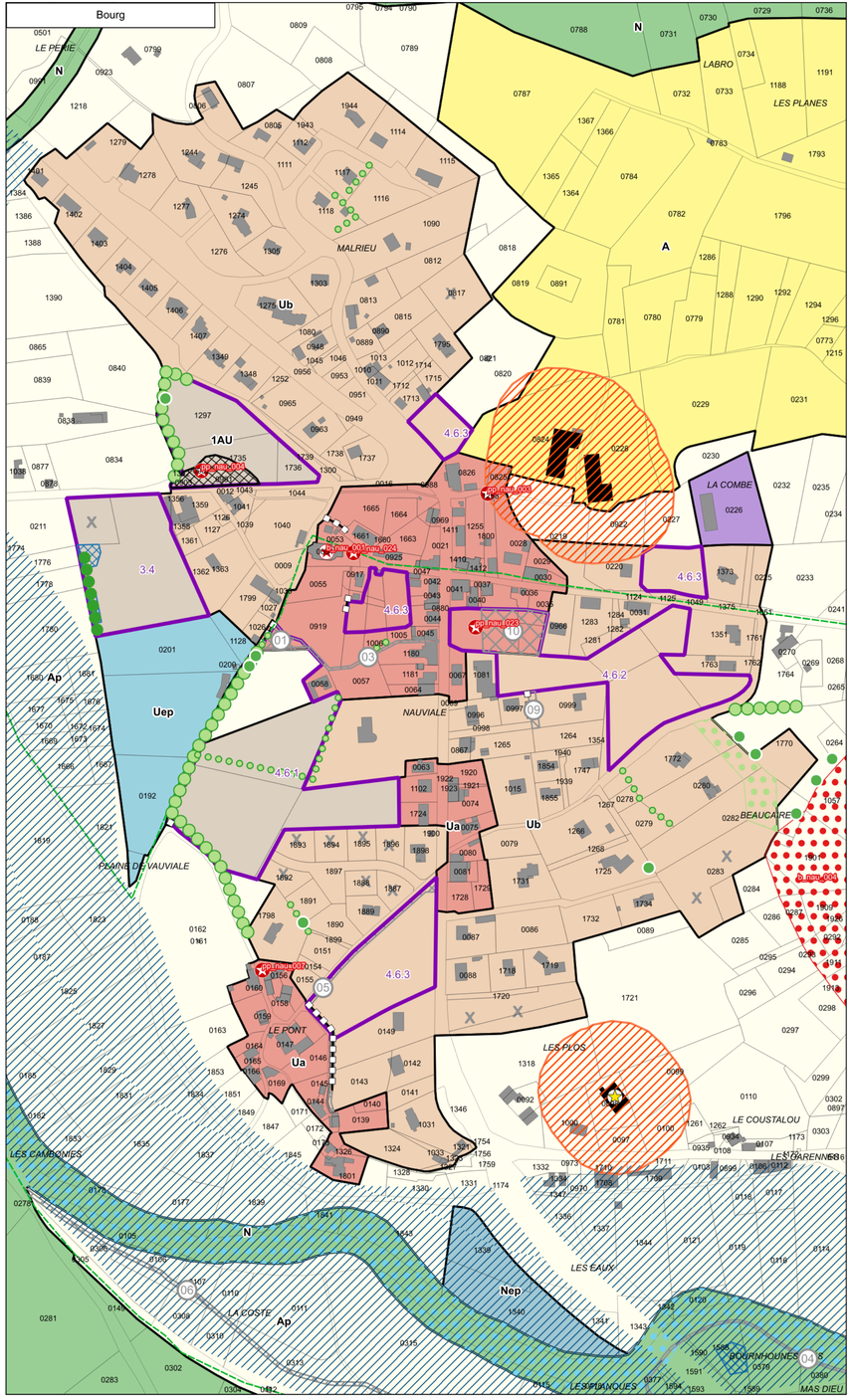

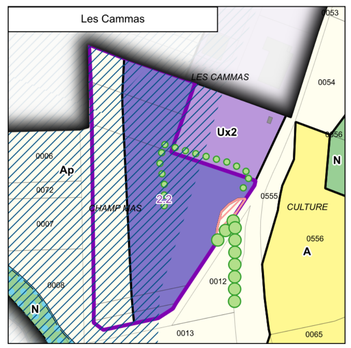

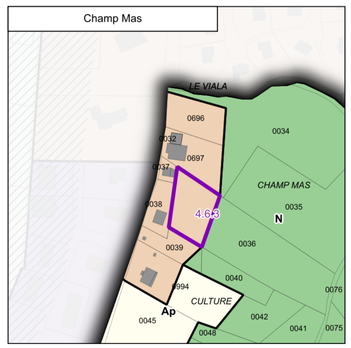

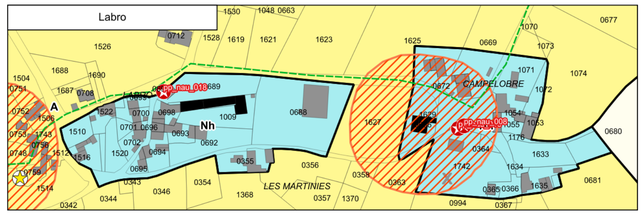

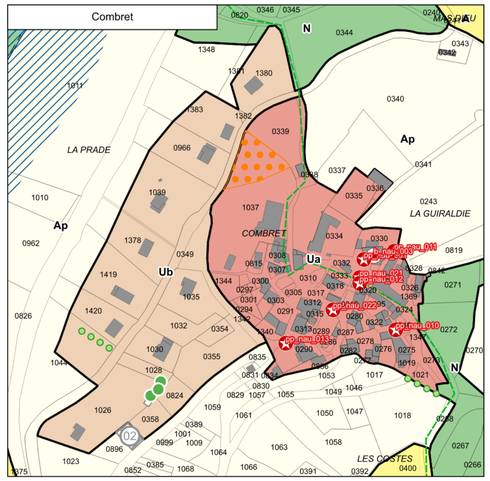

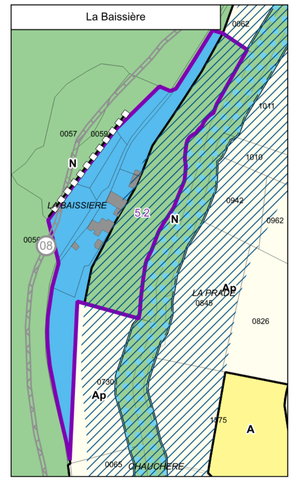

Légende

- Bâti non cadastré

Agriculture
- Périmètres de réciprocité agricole
- Bâtiments agricoles

Normes supérieures
- Plan de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)

Patrimoine bâti et paysager, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)
- Espaces verts insérés dans la trame urbaine ayant un intérêt écologique ou paysager identifiés au titre de l'article L.151-19 du CU
- Eléments de patrimoine bâti identifiés au titre de l'article L.151-19 du CU
- Voies et chemins à conserver au titre de l'article L.151-19 du CU
- Patrimoine bâti identifié au titre de l'article L.151-19 du CU
- Petit patrimoine bâti identifié au titre de l'article L.151-19 du CU

Patrimoine environnemental identifié au titre de l'article L.151-23 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)
- Milieux ayant un intérêt écologique ou paysager identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Ensembles boisés identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Corridors aquatiques identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Zones humides, tourbières, mares, talwegs identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU

Haies identifiées
- Haies de catégorie 1 identifiées au titre de l'article L.151-23 du CU
- Haies de catégorie 2 identifiées au titre de l'article L.151-23 du CU
- Haies de catégorie 3 identifiées au titre de l'article L.151-23 du CU
- Arbres remarquables identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU

Murets en pierre sèche
- Murets de catégorie 2 identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Murets de catégorie 3 identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU

Prescriptions particulières
- Emplacements réservés
- Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. pièce 3 du dossier)
- Bâtis ou ensembles bâtis identifiés afin de pouvoir changer de destination au titre de l'article L.151-11 2° du CU
- Secteurs identifiés au titre de l'article R.151-30 du CU

Zonage

Zones urbaines
- Ua
- Ub
- Uep
- Uhe
- Ut
- Uutn
- Ux1
- Ux2

Zones à urbaniser
- 1AU
- 1AUx2
- 1AUx3
- 2AUx

Zones agricoles
- A
- A*
- Ap
- At
- Ax

Zones naturelles
- N
- Nep
- Nh
- Nj
- Nutn

N° de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Bénéficiaire	Superficie en m²
01	Extension du cimetière	Nauviale	Commune de Nauviale	363
02	Extension du cimetière	Nauviale	Commune de Nauviale	247
03	Création d'une liaison piétonne	Nauviale	Commune de Nauviale	318
04	Création d'une liaison piétonne	Nauviale	Commune de Nauviale	973
05	Aménagement du carrefour et élargissement de la voirie	Nauviale	Commune de Nauviale	765
06	Création d'une liaison piétonne	Nauviale	Commune de Nauviale	1268
07	Création d'une liaison piétonne	Nauviale	Commune de Nauviale	6069
08	Création d'une liaison piétonne	Nauviale	Commune de Nauviale	3887
09	Création d'une desserte	Nauviale	Commune de Nauviale	181
10	Création d'un espace de centralité	Nauviale	Commune de Nauviale	1809